



## EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 21 MARS 2026

Nombre de membres		
Affé-rents	Pré-sents	Qui ont pris part au vote
15	14	14

Vote
<b>A l'unanimité</b> Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 21 mars à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune de Vallon-sur-Gée s'est réuni à la Salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PARIS Dany, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 16 mars 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/03/2026.

**Présents** : Mmes AVIGNON Valérie, FOUCAULT Camille, GRANGER Milène, LEFEVRE Laurence, LOPES Alexandra, SEPRÉ Nadège  
MM : APPIANO Davy, CLOUE Jacky, DROUET Dominique, DUCRE Arnaud, GEORGET Mickael, JUSSAUME Damien, PARIS Dany, WEIBEL Christian

**Absente excusée avec procuration** : PLASSART Sophie procuration  
PARIS Dany

**A été nommée secrétaire** : LEFEVRE Laurence

### 2026-010 – ELECTION DES AJOINTS

**CONSIDERANT** que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

**CONSIDERANT** que sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

**CONSIDERANT** que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7-2 ;

**VU** les résultats du scrutin relatif à l'élection des adjoints, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :  
A l'issue du premier tour de scrutin :

- 14 suffrages exprimés pour la liste de Laurence LEFEVRE ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité

**ELIT** la liste de Madame Laurence LEFEVRE ;

**INSTALLE**

- Madame Laurence LEFEVRE en qualité de 1<sup>ère</sup> adjointe ;
- Monsieur Dominique DROUET en qualité de 2<sup>ème</sup> adjoint ;
- Madame Nadège SEPRE en qualité de 3<sup>ème</sup> adjointe

**AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

En mairie, le 24 mars 2026  
Le Maire,  
Dany PARIS.